

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 DECEMBRE 1895.

Fondée le 1er septembre 1827

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans.

NEW ORLEANS BEER PUBLISHING CO. LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 28 DECEMBRE 1895.

SECTION QUOTIDIENNE.

Un an... Six mois... Trois mois... Un mois... Quatre semaines... Trois semaines...

SECTION HEBDOMADAIRE. Un an... Six mois... Trois mois... Quatre semaines... Trois semaines...

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations...

NOUVELLE PHASE DE L'AFFAIRE DE VENEZUELA.

Si nous en croyons une dépêche qui nous est arrivée, hier soir, de Caracas, Venezuela, via New York, et que nos lecteurs trouveront dans nos colonnes de ce matin, la Grande Bretagne s'apercevant que les Etats-Unis sont déterminés à ne pas céder, à aller sur le terrain, s'il le faut, manifesterait l'intention d'entrer en accomodement avec la petite république qu'elle s'appropriait à malmenier.

Derrière lui ont pris place : le général Tournier, secrétaire général; la Maison militaire et le cabinet civil de la Présidence; le directeur des cultes et les autres personnages officiels.

Les discours.

Le président de la République avait à ses côtés M. Bourgeois, président du Conseil des ministres; M. Combes, ministre des cultes; et M. Bertoli, ministre des affaires étrangères.

Après la cérémonie, les deux abbés qui avaient été députés de la paroisse de St-Louis, se sont dirigés vers la chapelle de l'Élysée, entre une double haie de gardes municipaux en grande tenue.

La messe, le Président de la République s'étant placé, comme il est d'usage, dans la salle des Fêtes, les deux cardinaux ayant revêtu leurs robes rouges dans le salon de Murat, ont été conduits en sa présence, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

REMISE DE LA BARRETTE

Cardinaux Perraud et Boyer.

Les deux nouveaux cardinaux sont arrivés à dix heures et demie à l'Élysée, le jour de la cérémonie de la remise de la barrette, dans des voitures.

Après la messe, le Président de la République s'étant placé, comme il est d'usage, dans la salle des Fêtes, les deux cardinaux ayant revêtu leurs robes rouges dans le salon de Murat, ont été conduits en sa présence, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

MODES PARISIENNES.

à jouer ce rôle de vétérans doués comme les dieux de l'Olympe du privilège de l'immortalité.

Le mesure qui vient d'être prise n'aura donc pas de graves conséquences; car les anciens lieutenants de Lee, de Jackson, de Beauregard, sont bien près de passer l'arme à gauche.

à faire des représentations pour prévenir le massacre des Arméniens, et pour les graves conséquences d'une telle action.

A Cuba. L'Excitation à la Havane. LES POSITIONS DES INSURGES.

leur avantage sur celles de l'Espagne.

LES REBELLES ABSOLUMENT MAÎTRES D'UNE PARTIE DE L'ÎLE.

LA TACTIQUE DE GOMEZ. Nombreuses plantations détruites.

LA GRANDE TERRE EN GALICIE.

LES SUBLIMÉS DE CARDINAL MELCHERS.

UN TREMBLEMENT DE TERRE EN CALICIE.

ACCÈS DE LA PRÉSIDENTE

à l'église de France, une œuvre qui équivaut de sa constante et paternelle sollicitude.

Après la messe, le Président de la République s'étant placé, comme il est d'usage, dans la salle des Fêtes, les deux cardinaux ayant revêtu leurs robes rouges dans le salon de Murat, ont été conduits en sa présence, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

Monsieur le Président, Monsieur le cardinal de Bourges, a prononcé le discours suivant : (Continuation de la messe)

LA DERNIÈRE LOI DE PROSCRIPTION

Il vient de se passer, il y a trois jours, le 24 décembre, au Sénat de Washington, une scène assez courte, qui n'a pas fait grand bruit et qui l'on s'est abstenu de relever, parce que l'acte qui s'agissait d'accomplir, n'est pas l'œuvre d'une époque lointaine, bien douloureuse et dont il restait dans la loi des traces fâcheuses, qui faisaient peu d'honneur à l'esprit, à la générosité, au patriotisme américains.

C'est à n'y pas croire, mais le fait est bien réel. Après trente ans d'une paix intérieure, un seul instant d'une harmonie telle que c'est à n'y pas croire, que le pays ait jamais été déchiré par la guerre civile, si l'on n'en avait la relation bien authentique que sous les yeux, il y avait encore des incapacités légales qui empêchaient ceux qui avaient servi dans l'armée confédérée, de rentrer dans leur pays, et à quelque titre que ce fût, de l'armée des États-Unis.

La mesure était si absurde, si odieuse, qu'il est probable que, depuis son nombre d'années, on n'en tenait aucun compte. D'ailleurs, ils ne doivent pas être bien nombreux, ceux des anciens confédérés qui pourraient aujourd'hui reprendre du service. Ils ne ressuscitent pas après qu'on les a mis dans la tombe, comme certains anciens fédéraux interlopes dont c'est le métier d'être immortels, de rester de leurs cendres comme le phénix, et qui repouvent des rentes à perpétuité, au dépend du Trésor public. Ce qui vient de se passer au Sénat prouve bien clairement que, depuis nombre d'années, il n'y avait guère d'avantages pour les ex-confédérés.

La dernière loi de proscription contre les ex-confédérés.

Il vient de se passer, il y a trois jours, le 24 décembre, au Sénat de Washington, une scène assez courte, qui n'a pas fait grand bruit et qui l'on s'est abstenu de relever, parce que l'acte qui s'agissait d'accomplir, n'est pas l'œuvre d'une époque lointaine, bien douloureuse et dont il restait dans la loi des traces fâcheuses, qui faisaient peu d'honneur à l'esprit, à la générosité, au patriotisme américains.

C'est à n'y pas croire, mais le fait est bien réel. Après trente ans d'une paix intérieure, un seul instant d'une harmonie telle que c'est à n'y pas croire, que le pays ait jamais été déchiré par la guerre civile, si l'on n'en avait la relation bien authentique que sous les yeux, il y avait encore des incapacités légales qui empêchaient ceux qui avaient servi dans l'armée confédérée, de rentrer dans leur pays, et à quelque titre que ce fût, de l'armée des États-Unis.

La mesure était si absurde, si odieuse, qu'il est probable que, depuis son nombre d'années, on n'en tenait aucun compte. D'ailleurs, ils ne doivent pas être bien nombreux, ceux des anciens confédérés qui pourraient aujourd'hui reprendre du service. Ils ne ressuscitent pas après qu'on les a mis dans la tombe, comme certains anciens fédéraux interlopes dont c'est le métier d'être immortels, de rester de leurs cendres comme le phénix, et qui repouvent des rentes à perpétuité, au dépend du Trésor public. Ce qui vient de se passer au Sénat prouve bien clairement que, depuis nombre d'années, il n'y avait guère d'avantages pour les ex-confédérés.

La mesure était si absurde, si odieuse, qu'il est probable que, depuis son nombre d'années, on n'en tenait aucun compte. D'ailleurs, ils ne doivent pas être bien nombreux, ceux des anciens confédérés qui pourraient aujourd'hui reprendre du service. Ils ne ressuscitent pas après qu'on les a mis dans la tombe, comme certains anciens fédéraux interlopes dont c'est le métier d'être immortels, de rester de leurs cendres comme le phénix, et qui repouvent des rentes à perpétuité, au dépend du Trésor public. Ce qui vient de se passer au Sénat prouve bien clairement que, depuis nombre d'années, il n'y avait guère d'avantages pour les ex-confédérés.

La mesure était si absurde, si odieuse, qu'il est probable que, depuis son nombre d'années, on n'en tenait aucun compte. D'ailleurs, ils ne doivent pas être bien nombreux, ceux des anciens confédérés qui pourraient aujourd'hui reprendre du service. Ils ne ressuscitent pas après qu'on les a mis dans la tombe, comme certains anciens fédéraux interlopes dont c'est le métier d'être immortels, de rester de leurs cendres comme le phénix, et qui repouvent des rentes à perpétuité, au dépend du Trésor public. Ce qui vient de se passer au Sénat prouve bien clairement que, depuis nombre d'années, il n'y avait guère d'avantages pour les ex-confédérés.

La mesure était si absurde, si odieuse, qu'il est probable que, depuis son nombre d'années, on n'en tenait aucun compte. D'ailleurs, ils ne doivent pas être bien nombreux, ceux des anciens confédérés qui pourraient aujourd'hui reprendre du service. Ils ne ressuscitent pas après qu'on les a mis dans la tombe, comme certains anciens fédéraux interlopes dont c'est le métier d'être immortels, de rester de leurs cendres comme le phénix, et qui repouvent des rentes à perpétuité, au dépend du Trésor public. Ce qui vient de se passer au Sénat prouve bien clairement que, depuis nombre d'années, il n'y avait guère d'avantages pour les ex-confédérés.

LES ANABATHES.

Enfin, mon cœur s'est levé, au malheur, au jour de la mort. Le corps de bataille mal converti. Qui pour jettes, les sacs d'ivoire, leurs malheurs.

Aux petits yeux pleins de tristesse, qui demandent par leur regard si on les aime.

Et toi, ô ciel, qui jadis, qu'un vent d'air m'a débarrassé. Bien des fois me aurais aimé, au pied de la croix.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

LES ANABATHES.

Enfin, mon cœur s'est levé, au malheur, au jour de la mort. Le corps de bataille mal converti. Qui pour jettes, les sacs d'ivoire, leurs malheurs.

Aux petits yeux pleins de tristesse, qui demandent par leur regard si on les aime.

Et toi, ô ciel, qui jadis, qu'un vent d'air m'a débarrassé. Bien des fois me aurais aimé, au pied de la croix.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

LES ANABATHES.

Enfin, mon cœur s'est levé, au malheur, au jour de la mort. Le corps de bataille mal converti. Qui pour jettes, les sacs d'ivoire, leurs malheurs.

Aux petits yeux pleins de tristesse, qui demandent par leur regard si on les aime.

Et toi, ô ciel, qui jadis, qu'un vent d'air m'a débarrassé. Bien des fois me aurais aimé, au pied de la croix.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.

MAURICE CHAIKOVSKI.